



---

<b>Nombre de membres en</b>	<b>Séance du mardi 28 octobre 2014</b>
<b>exercice:</b> 11	L'an deux mille quatorze et le vingt-huit octobre à 20 heures 45 l'assemblée régulièrement convoquée le 23 octobre 2014, s'est réunie en Mairie sous la présidence de Monsieur Pierre, Didier Lamouroux, Maire.
<b>Présents :</b> 8	
<b>Votants:</b> 9	<b>Sont présents :</b> Pierre Didier LAMOUREUX, Marie-Thérèse LESTAGE, Jérôme PANCHE, Dominique BRIFFAUT, Jérôme TROLLIET, Gilles GALLÈS, Frédéric ARROYO, Michel POSSAMAÏ <b>Excusés :</b> Laurence LEROY, Mayder MARAN, Alain COMBES <b>Secrétaire de séance :</b> Dominique BRIFFAUT

---

Le procès-verbal de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

Madame Dominique BRIFFAUT est désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire fait savoir que Monsieur Alain COMBES, ne pouvant être présent, a donné pouvoir à Madame Marie-Thérèse LESTAGE.

### **Intercommunalité**

Monsieur le Maire expose que la Communauté de Communes du Sauveterrois doit modifier ses statuts notamment pour y prendre en compte les communes ayant intégré au 1<sup>ier</sup> janvier 2014 son périmètre. Pour ce faire, l'intercommunalité doit recevoir le consentement de l'ensemble des assemblées délibérantes des différentes communes. Monsieur le Maire propose donc ce projet de délibération :

#### **Approbation des statuts de la Communauté de Communes du Sauveterrois - DE 2014 55**

*Par délibération en date du 22 décembre 1997, le Conseil municipal s'est prononcé favorablement à l'adhésion de la commune de Gornac à la Communauté de Communes du Sauveterrois, créée par arrêté préfectoral en date du 29.12.1997.*

*Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de la Gironde du 30 mai 2013, portant l'extension au 1<sup>ier</sup> janvier 2014 du périmètre de la Communauté de Communes du Sauveterrois aux communes de :*

*CASTELMORON D'ALBRET, CAZAUGITAT, COURS DE MONSEGUR, COUTURES S/ DROT, DIEULIVOL, LANDERROUET S/ SEGUR, LE PUY, MESTERRIEUX, NEUFFONS, RIMONS, ST ANTOINE DU QUEYRET, ST FERME, STE GEMME, ST SULPICE DE GUILLERAGUES, SOUSSAC et TAILLECAVAT ;*

*Vu les statuts initiaux de la Communauté de Communes du Sauveterrois prévoyant d'intégrer à l'article 2, en compétence optionnelle :*

- *Protection et mise en valeur de l'environnement, la compétence « Aménagement, nettoyage et entretien des berges des cours d'eau » ;*
- *Développement et aménagement sportif et Politique Culturelle, « soutien aux associations qui accueillent des jeunes jusqu'à 17 ans révolus résidant sur le territoire du Sauveterrois. »*

*Vu l'arrêté du 21 octobre 2013 déterminant la composition du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sauveterrois, et modifiant l'article 6.*

Sur une proposition formulée par l'assemblée de la Communauté de Communes du Sauveterrois, le conseil communautaire s'est réuni le 22 septembre 2014 pour décider les modifications statutaires suivantes :

- Etendre le périmètre aux nouvelles communes membres,
- Prendre la compétence : Aménagement, nettoyage et entretien des berges des cours d'eau,
- Soutien aux associations sportives ou culturelles qui accueillent des jeunes jusqu'à 17 ans révolus résidant sur le territoire du Sauveterrois,
- Faire référence à l'arrêté du Préfet pour la détermination des sièges des communes membres au sein du Conseil Communautaire du Sauveterrois.

Ces modifications, qui prendront effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, permettront ainsi de mettre à jour les statuts de la Communauté de Communes du Sauveterrois.

En conséquence, il vous est proposé :

- d'adopter les modifications susvisées des articles 2 et 6 des statuts, adoptées par le Conseil Communautaire lors de sa réunion du 22 septembre 2014 selon la nouvelle rédaction ci-annexée ;
- de demander à M. le Préfet de la Gironde de bien vouloir approuver les nouveaux statuts de l'EPCI.

*Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.*

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

### **Maison de Santé Communale**

Monsieur le Maire indique que les travaux de construction de la Maison de Santé Communale progressent selon le planning des travaux.

Pour ajustement, il propose deux projets de délibération par rapport à des plus-values du coût de la construction :

#### **Construction Maison de Santé Communale - Avenant n°1 - Lot n°8 - DE 2014 56**

Monsieur le Maire détaille les modifications liées à l'avenant au marché conclu avec l'entreprise de plomberie MGA proposé par l'architecte, suite à des aménagements supplémentaires demandés tels que :

- suppression de la cuvette surélevée suspendue,
- suppression du mitigeur du lavabo,
- ajout d'une cuvette avec bord arrondi élargi,
- ajout d'un mitigeur optoélectronique pile presto dans le sanitaire public ;

Aujourd'hui, Monsieur le Maire présente la plus-value consécutive à l'avenant n°1 du lot n°8 :

Montant marché	5 790.00€ HT	6 948.00€ TTC
Montant avenant n°1	454.45€ HT	545.34€ TTC
Nouveau montant marché	6 244.45€ HT	7 493.34€ TTC

*Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.*

*Votants : 9*

*Pour : 9*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Refus : 0*

Construction Maison de Santé Communale - Avenant n°1 - Lot n°9 - DE 2014 57

*Monsieur le Maire détaille les modifications liées à l'avenant au marché conclu avec l'entreprise de sols souples et revêtement mural JML Bâtiment proposé par l'architecte, suite à des aménagements supplémentaires demandés tels que :*

*- fourniture et pose d'un isolant thermique de 82mm d'épaisseur au lieu de 50 sous chape flottante en remplacement de l'isolant sous dallage (lot "gros œuvre") ;*

*Aujourd'hui, Monsieur le Maire présente la plus-value consécutive à l'avenant n°1 du lot n°9 :*

<i>Montant marché</i>	<i>14 500.00€ HT</i>	<i>17 400.00€ TTC</i>
<i>Montant avenant n°1</i>	<i>1 105.53€ HT</i>	<i>1 326.64€ TTC</i>
<i>Nouveau montant marché</i>	<i>15 605.53€ HT</i>	<i>18 726.64€ TTC</i>

*Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.*

*Votants : 9*

*Pour : 9*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Refus : 0*

Monsieur le Maire détaille les modifications, ajouts et suppressions d'éléments des travaux :

- L'éclairage public sera fait par le SDEGG (non compris dans le marché public) ;
- La place de stationnement réservée aux PMR sera déplacée à cause d'une pente trop importante ;
- Les plans de travail et vasque seront en Corian Vanilla ;
- Les meubles bas seront en stratifié jaune (F4155VEL) ;
- Les sols souples seront gris.

Bilan de la réunion des professionnels de santé du 13.10.14

Monsieur le Maire a souhaité convoquer les professionnels de santé désirant intégrer la Maison de Santé Communale pour éclaircir quelques points.

Monsieur le Maire leur confirme que la Maison de Santé Communale ouvrira ses portes le 2 janvier 2015, ils pourront donc s'y installer dès fin décembre 2014.

Les professionnels de santé de la future Maison de Santé Communale souhaitent créer une association pour financer l'emploi d'un agent pour l'entretien des locaux communs. Pour les cabinets individuels, chacun se gèrera de manière individuelle ou collective (en cas de partage).

Actuellement, les professionnels de santé souhaitant intégrer les lieux sont :

- Un médecin généraliste,

- Une psychologue,
- Une massothérapeute,
- Un ostéopathe,
- et deux infirmières.

Lors de cette réunion, les professionnels de santé ont fait savoir qu'il serait bien d'avoir un podologue - pédicure et une sage-femme - gynécologue. Sur la commune de Gornac, il y a une sage-femme qui serait peut-être intéressée mais elle se renseigne à l'ordre national des sages-femmes pour connaître les conditions.

Pour effectuer ces recherches, Monsieur le Maire propose de faire appel au Cabinet European Caducee Consulting, car c'est cet intermédiaire qui avait mis en relation le Docteur TAPSOBA et la Commune, l'année dernière, pour un coût raisonnable.

### **Projet d'une résidence sur l'Esplanade Fongrave**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer quant à un accord de principe autorisant les investisseurs à poursuivre leurs études en vue de la création d'une résidence de 26 logements sur l'Esplanade Fongrave.

L'ensemble du conseil est d'accord mais il ne souhaite pas appeler ceci une « résidence pour séniors » si elle peut accueillir d'autres populations comme cela avait été dit lors de la présentation par le cabinet d'études.

Monsieur le Maire demande de faire un tour de table :

- Monsieur Jérôme TROLLIET est gêné par le fait que cette résidence soit implantée si proche de l'Esplanade Fongrave, qui est un lieu « municipal », mais dans l'ensemble, il trouve ce projet très bien.
- Monsieur Jérôme PANCHE trouve que c'est une très bonne idée, il a juste peur que ceci masque la vue à cause de cet espace qui sera densément urbanisé.
- Monsieur Michel POSSAMAÏ trouve que c'est une bonne initiative et il souhaite plus de précisions notamment sur l'intitulé incluant « séniors ».
- Monsieur Gilles GALLES indique que c'est une très bonne chose même s'il s'agit de personnes d'un certain âge.
- Monsieur Frédéric ARROYO trouve que l'espace de l'Esplanade Fongrave diminue au détriment de l'organisation de la grande fête de Gornac, le Dancefloor. Dans l'ensemble il trouve que ce projet est très intéressant. Il espère que l'implantation de cette résidence développera les services à la personne existants sur la commune et ses environs.
- Madame Maïté LESTAGE est d'accord sur le principe sous condition de voir comment va s'organiser la gestion.
- Madame Dominique BRIFFAUT est favorable au projet mais craint que le projet n'aboutisse pas puis que les constructions restent inachevées.
- Monsieur le Maire indique que le terrain concerné ne sera plus propriété de la commune puisqu'il sera vendu à la société qui va réaliser le projet. D'autre part, il trouve que le projet est très intéressant et répondrait à un besoin grandissant de la population.

Monsieur le Maire indique que le conseil municipal de Morizès a donné son accord de principe et que les conseils municipaux de La Réole et de Gironde sur Dropt sont en pleine réflexion.

Monsieur le Maire propose de prendre la délibération suivante :

### Accord de principe résidence séniors - DE 2014 58

*Vu la présentation le 23 septembre 2014 du projet par la Société Woodland Concept et la Société Traverses, le Conseil Municipal de Gornac donne un accord de principe au projet de résidence séniors envisagé à proximité de l'Esplanade Fongrave.*

*En temps voulu, une délibération sera adoptée au vu d'un projet plus précis pour décider, notamment, de la cession du terrain communal.*

*Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.*

*Votants : 9*

*Pour : 9*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Refus : 0*

### **Finances publiques**

#### Vente du garage 4 Moulin de Gonin – fixation du prix de vente

Monsieur Gilles GALLES, potentiel acquéreur, quitte la salle de réunion.

Suite à l'information de Madame Marie FORNIAUX (agent immobilier du cabinet notarial de Maître ESCHAPASSE), Monsieur le Maire indique que le prix de vente est estimé entre 30 000€ et 40 000€.

Consécutivement à une réunion avec les adjoints, Monsieur le Maire propose de fixer deux prix différents, selon le projet de délibération suivant :

#### Vente du garage 4 Moulin de Gonin - DE 2014 59

*Monsieur le Maire et les adjoints proposent de fixer le montant de vente comme suit :*

- Vente à 40 000€, la Commune faisant les travaux de ravalement de la façade avant la vente et à ses frais*

*OU*

- Vente à 35 000€, l'acquéreur faisant le ravalement de la façade à ses frais dans un délai fixé par contrat de vente*

*Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.*

*Votants : 9*

*Pour : 9*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Refus : 0*

## Délégations du Conseil Municipal au Maire

### Arrêté du Maire transmis aux services de l'Etat

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal les actions qu'il a menées en application de la délégation que le Conseil Municipal lui a consentie selon l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## Questions diverses

### Compte rendu des commissions de la Communauté de Communes et des Syndicats Intercommunaux

*Commission Aménagement numérique, Technique d'Information et de Communication, Force +, Relais de Service Public, communication et gestion des suites de la fusion*

Madame Dominique BRIFFAUT déclare que lors de la dernière réunion, il a été dit que le Force + serait publié avant décembre 2014. Elle dit avoir fourni une photo du city stade de Gornac pour un article dans cette publication de la Communauté de Communes du Sauveterrois.

*Commission voirie, chemin de randonnées et signalétique*

Monsieur Michel POSSAMAÏ déclare qu'une personne résidant dans un lieu-dit où il est seul souhaite avoir un panneau indiquant le nom du lieu-dit. Or, le cahier des charges de la Communauté de Communes du Sauveterrois indiquait, dans sa commande au fournisseur, qu'un lieu-dit devait être composé au minimum de 3 habitations.

Si la commune souhaite l'installer, elle n'a pas d'autre choix que de le financer elle-même.

### Accident sur voie publique – D230

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'un accident survenu le 20 octobre 2014 sur la D230 : un tracteur avec remorque a croisé un autre véhicule. Compte tenu de l'étroitesse de la route le tracteur et sa remorque ont dû se mettre sur le bas-côté qui s'est affaissé. La remorque a dévalé le talus jusque dans le fossé en contre-bas sans entraîner le tracteur et son conducteur.

Monsieur le Maire a fait part de cet incident au Centre Routier Départemental, pour appuyer le dossier de réfection de cette chaussée, avant qu'un accident plus grave ne se produise.

Ce service du Conseil Général a indiqué que les travaux de cet axe important étaient envisageables pour 2017 et qu'il prenait note des informations relatives ainsi que des photographies transmises.

### Organisation du téléthon 2014

Madame Maïté LESTAGE indique les activités qui auront lieu pour l'édition de cette année suite à la réunion du 10 octobre 2014 :

- Promenade nature & découverte
- Tournoi de basket
- Tournoi de foot
- Basket : lancés francs
- Foot : tirs au but
- Atelier de simulateur d'avion
- Repas ou garbure
- Loto

- Pétanque
- Belote
- Lâcher de ballons

La prochaine réunion aura lieu le 14 novembre 2014 à 18h30 à la Salle Pierre Perromat à Gornac. Les personnes susceptibles d'avoir des idées ou souhaitant se proposer comme bénévoles peuvent le faire savoir à la Mairie et/ou venir à la prochaine rencontre.

Monsieur Frédéric ARROYO dit qu'il sera présent sur ce week-end en tant que bénévole.

### Organisation de la cérémonie du 11 novembre

La manifestation se clôturera par des petits en-cas et des boissons fournis par la municipalité. La cérémonie religieuse aura lieu à 11h et le rendez-vous au monument aura lieu vers 12h. Monsieur le Maire se charge de contacter le porte-drapeau habituel pour le tenir informé des horaires.

### Octobre rose 2014

Madame Maïté LESTAGE relate les faits :

- Goûter copieux
- Très bonne ambiance
- Collecte de fonds raisonnable
- Environ 15 participants
- Beau temps

### Article dans l'Express (hors-série)

Monsieur le Maire montre l'article sur Gornac qui est paru dans un hors-série de la revue « L'Express ».

La séance est levée à 23h15.

LAMOUREUX Pierre Didier	
LESTAGE Marie-Thérèse	
PANCHE Jérôme	
BRIFFAUT Dominique	
TROLLIET Jérôme	
GALLÈS Gilles	
ARROYO Frédéric	
POSSAMAÏ Michel	